

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/603

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION**

Parcelles cadastrées
AE 145 sise 4 place
Cyprien Réthoré
AE 146 sise 4B place
Cyprien Réthoré
AE 330 sise ruelle de la
Fontaine

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Aucune

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **14**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur Julien Whyte, conseiller délégué à l'entretien des bâtiments ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 16 juin 2025 ;

Considérant la volonté de la commune d'acquérir les parcelles cadastrées AE 145 (3 077 m²), AE 146 (320 m²) et AE 330 (5 279 m²), sises 4 et 4B place Cyprien Réthoré ainsi que ruelle de la Fontaine à CHAUMONTEL (95270) afin d'éviter la densification du centre bourg ;

Considérant qu'à la suite de la consultation du service des domaines, d'une réactualisation du service urbanisme et d'une négociation avec les vendeurs, la commune propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 735 040 € (sept cent trente-cinq mille quarante euros),

Considérant l'acceptation écrite des Consorts DEQUIDT à cette proposition, reçue le 6 juin 2025 ;

Considérant que la réalisation de cette acquisition est conditionnée par le succès de la vente de plusieurs biens communaux, à savoir les parcelles cadastrées ZA 137 (4 476 m²), ZA 287 (1 985 m²), ZA 30 (2 060 m²), ZA 29 (1 048 m²) et ZA 291 (2 000 m²), situées au lieu-dit "L'Homme Mort" ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées AE 145 (3 077 m²), AE 146 (320 m²) et AE 330 (5 279 m²), sises 4 et 4B place Cyprien Réthoré et ruelle de la Fontaine à CHAUMONTEL (95270) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

PRECISE que le montant de cette transaction s'élève à 735 040 €.

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH pour se charger de l'établissement de l'acte authentique d'acquisition entre la Commune de Chaumontel et les propriétaires.

DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#